

Workshop MNT

19.8.2015

AEPM

**Alliance des milieux économiques
pour une politique de
prévention modérée**

PORTRAIT DE L'AEPM

L'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée AEPM a été fondée sous l'égide de l'Union suisse des arts et métiers, USAM, en réaction aux différentes offensives réglementaires de l'Office fédéral de la santé publique, OFSP, dans le domaine de la prévention. Instituée en novembre 2007 sous le nom «comité de l'économie pour une politique raisonnable en matière d'alcool» suite au premier projet de *Programme National Alcool 2008-2012*, elle a été rebaptisée AEPM le 29 mai 2008 en réponse aux nouveaux programmes de l'OFSP concernant le tabac, la santé et l'alimentation

MEMBRES DE L'AEPM

Union suisse des arts et métiers USAM

ASCO Association Suisse des Cafés-Concerts, Cabarets, Dancings et Discothèques

ASDB Association Suisse des distributeurs de Boissons

Association des exploitants de shops de stations-service suisses

Association suisse des brasseries

Association suisse des fabricants de cigares

Association suisse des patrons boulangers-confiseurs

Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks

Association Suisse du Commerce des Vins ASCV

Commerce Suisse

Communauté du commerce suisse en tabacs

Fédération Suisse des Casinos

Fédération suisse des spiritueux FSS

Fédération suisse des vigneron

Fruit-Union Suisse

Gastrosuisse

PHOTOMED

PS Publicité Suisse

Swiss Retail Federation

Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV

Union Suisse des Paysans USP

viscom

swiss print & communication association

Stratégie MNT

Position de l'AEPM

Formellement

- L'AEPM proteste contre un délai de réponse beaucoup trop court imparti dans le cadre de la procédure d'audition.
- L'AEPM est choquée par la liste des milieux consultés – seules des organisations de la prévention y figurent et les milieux économiques directement concernés en sont exclus.
- L'AEPM conteste la composition du comité de direction qui a rédigé le rapport « stratégie MNT » - les milieux économiques directement concernés n'y siègent pas.

Matériellement

L'AEPM rejette la „stratégie MNT“ dans sa forme actuelle :

- pas de précisions par rapport aux incidences financières et personnelles
- pas de coordination avec la « stratégie nationale addictions »
- reprise des propositions faites dans le cadre de la loi sur la prévention (rejetée)

Facteurs de risque

Consommation d'alcool en Suisse

Consommation de boissons alcooliques par habitant en Suisse

Exercice	Litres effectifs				Litres d'alcool pur				
	Vin	Cidre	Bière	Spiritueux	Vin	Cidre	Bière	Spiritueux	Consommation totale
1995	43,6	3,1	62,2	3,7	4,8	0,1	3,0	1,5	9,4
1996	43,3	3,0	60,3	3,7	4,8	0,1	2,9	1,5	9,3
1997	43,5	3,0	59,2	3,7	4,8	0,1	2,8	1,5	9,2
1998	43,1	2,8	59,6	3,5	4,7	0,1	2,9	1,4	9,1
1999	43,5	2,6	58,6	3,6	4,8	0,1	2,8	1,4	9,2
2000	43,5	2,6	57,8	3,9	4,8	0,1	2,8	1,6	9,2
2001	43,1	2,5	57,4	4,0	4,7	0,1	2,8	1,6	9,2
2002	41,8	2,2	55,5	4,0	4,6	0,1	2,7	1,6	9,0
2003	40,9	2,3	58,1	4,0	4,5	0,1	2,8	1,6	9,0
2004	40,2	2,2	57,0	3,9	4,4	0,1	2,7	1,6	8,8
2005	38,8	1,9	55,0	3,8	4,3	0,1	2,6	1,5	8,5
2006	38,3	1,8	56,8	3,9	4,2	0,1	2,7	1,6	8,6
2007	39,3	1,7	57,4	4,0	4,3	0,1	2,8	1,6	8,8
2008	38,6	1,6	58,0	4,0	4,2	0,1	2,8	1,6	8,7
2009	37,9	1,5	57,3	3,9	4,1	0,1	2,8	1,6	8,6
2010	38,2	1,4	56,6	3,9	4,2	0,1	2,7	1,5	8,5
2011	36,9	1,8	57,0	3,9	4,1	0,1	2,7	1,6	8,5
2012	36,0	1,8	56,5	3,9	4,0	0,1	2,7	1,6	8,4
2013	36,1	1,8	55,8	3,8	4,0	0,1	2,7	1,5	8,3
2014	35,1	1,7	55,8	3,7	3,9	0,1	2,7	1,5	8,1

- 16% en 20 ans

LES MEMBRES INSTITUTIONNELS

Société des alcools du Québec pour le secteur de l'importation, de la distribution et de la vente au détail,

Association des distillateurs,

Association des viticulteurs négociants,

Association des vigneronns indépendants,

Association des cidriers-artisans,

Association des agences de vins et bières

Une consommation régulière

Les effets bénéfiques de l'alcool ne se manifestent que dans les cas de consommation régulière. Elle doit être répartie à peu près également tous les jours. Prendre deux verres par jour durant sept jours et prendre sept verres par jour durant deux jours n'est absolument pas la même chose.

Une consommation modérée

Boire un verre ou deux par jour, c'est bien. Mais boire deux fois plus, ce n'est pas deux fois meilleur pour la santé. Les effets bénéfiques de l'alcool ne se font sentir que lorsque la consommation est modérée et qu'elle se limite à 10 consommations hebdomadaires pour les femmes et à 15 pour les hommes. Au delà de ce seuil, les effets bénéfiques disparaissent.

Les maladies cardiovasculaires

Indépendamment d'autres facteurs de risque, tels le tabagisme, les habitudes alimentaires et l'obésité, la CMRA est associée à une diminution de risque des maladies cardiovasculaires. *Prendre un à deux verres par jour diminue le risque d'au moins 30 %* alors que l'effet bénéfique est annulé à de plus hauts niveaux de consommation. L'effet protecteur de l'alcool a jusqu'à présent été observé à partir de la quarantaine chez les hommes et à partir de la ménopause chez les femmes ; c'est auprès des personnes âgées de 60 ans et plus que l'effet protecteur de l'alcool est le plus évident.

Les diabètes

Les buveurs modérés auraient *environ 30 % moins de chance que les abstinents de développer du diabète de type 2* qui se constitue habituellement après 45 ans et qui se manifeste lorsque l'insuline continue d'être produite mais que, pour diverses raisons, elle n'est pas bien utilisée dans le corps. Cet effet bénéfique serait dû au fait que l'alcool permette au corps de mieux contrôler le niveau de glucose dans le sang.

Objectifs souhaitables

Protection des jeunes	OUI
Protection des personnes vulnérables	OUI
Consommation modérée	OUI
Alcool au volant	NON
Alcool au travail	NON
Alcool durant la grossesse	NON

Mesures souhaitables

Information <u>objective</u>	OUI
Collaboration avec nos milieux	OUI

Mesures rejetées

Restrictions de la publicité	NON
Interdictions de vente	NON
Mise-sous-tutelle du citoyen	NON
Criminalisation des producteurs	NON
Diabolisation des produits	NON